



## AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

**Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3)**

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3/22/0297 du 26 juillet 2022, la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable a fixé

**à la société Alleva Frères SA les modalités de la cessation d'activité d'une installation mobile de concassage (arrêté 3/01/0147).**

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

**Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 4 août au 13 septembre 2022 inclus).**

Pétange, le 27 juillet 2022  
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,